



Affiché le 22/08/2022

Envoyé en préfecture le 16/08/2022

Reçu en préfecture le 16/08/2022

Affiché le

Berger
Levrault

ID : 011-211101167-20220808-2022_13D-AU

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L'AUDE

Commune de Cuxac d'Aude
Domaine et patrimoine : commande publique
Objet : Création d'une aire de jeux.

Décision n° 2022/13

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE CUXAC-d'AUDE,

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L 2122-22 ;

VU la délibération en date du 29 janvier 2022, portant délégations d'attributions du Conseil Municipal au Maire ;

VU le code de la commande publique entré en vigueur le 1^{er} avril 2019

VU la consultation lancée selon une procédure adaptée ;

CONSIDÉRANT que compte tenu des critères énoncés dans le règlement de consultation l'offre du groupement conjoint solidaire de la SARL GAPE (Mandataire) – 7 Rue Jean Perrin – 66000 PERPIGNAN et HUSSON (Co-traitant) Route de l'Europe – BP 1 – 68650 LAPOUTROIE est apparue intéressante pour la collectivité.

DÉCIDE

ARTICLE 1 :


La proposition de l'offre du groupement conjoint solidaire de la SARL GAPE (Mandataire) – 7 Rue Jean Perrin – 66000 PERPIGNAN et HUSSON (Co-traitant) Route de l'Europe – BP 1 68650 LAPOUTROIE est retenue.


Offre négociée :	Montant H.T.	123 551.50 €
	TVA 20 %	24 710.30 €
	Montant TTC	148 261.80 €

ARTICLE 2 :

Madame la Directrice Générale des Services, Monsieur le Trésorier principal de Narbonne-Agglomération sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à CUXAC-d'AUDE, le 08 août 2022

Le Maire

Grégory DELFOUR



Envoyé en préfecture le 16/08/2022

Reçu en préfecture le 16/08/2022

Affiché le

ID : 011-211101167-20220808-2022_13D-AU

